

Procès Verbal du Conseil d'école du 15/11/2018

Présents :

Parents élus : Mme Duborper, Mme Géry, Mme Viarnes, Mme Laffont, Mme Fernandez, Mme Haouchine, Mme Monmarson, Mme Barthe, Mme Alard, Mme Do Espirito Santo

Mairie d'Espanes : Mme Villemur

Mairie de Corronsac : Mme Subiella, Mme Zuppel, Mme Pujeault

Mairie de Montbrun Lauragais : Mme Monier, M. Rougié

Enseignantes : Mme Chust, Mme Julia, Mme Auriol, Mme Lamarque, Mme Lemeur, Mme Savatier, Mme Roquefort

1. Résultats des élections : directrice

Corronsac : 164 inscrits, 97 votants, 92 exprimés soit 59 % (l'an dernier 54 %, l'année d'avant 72 %)

4 titulaires élues et 2 suppléantes : Mmes Barthe, Duborper, Fernandez, Laffont et Mmes Fosset et Viarnes

Montbrun Lauragais : 134 inscrits, 82 votants, 80 exprimés soit 61 %.

3 titulaires élues et 2 remplaçantes Mmes Monmarson, Haouchine, Giry, Alard, Do Espirito Santo
Vote pour la tenue de CE communs pour l'année 2018/2019

Adopté à l'unanimité

2. Effectifs actuels et prévisionnels

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
2018/2019	21	21	24	21 (14+7)	23	22	18	17	93 + 73 = 166
2019/2020 (prévisionnel)	6 Corronsac 7 Montbrun L	21	21	24	21	23	22	18	162

La directrice de Corronsac évoque l'existence de logements vacants à Montbrun Lauragais et à Corronsac ce qui permet d'envisager l'arrivée probable de nouveaux élèves.

3. Règlements intérieurs

Les règlements intérieurs sont rédigés à partir du règlement départemental.

La directrice de l'école de Montbrun-Lauragais mentionne que le règlement de l'école de Montbrun-Lauragais ne change pas.

La directrice de l'école de Corronsac porte une attention sur le fait que les élèves doivent suivre tous les enseignements y compris les activités sportives. Il est également rappelé qu'il est interdit aux parents accompagnateurs de prendre des photos des élèves lors d'une sortie.

La directrice de l'école de Montbrun-Lauragais rappelle que la loi interdit de publier des vidéos sans avoir l'accord de toutes les personnes présentes sur la vidéo, donc par exemple lors de la fête de l'école.

Les directrices précisent la nécessité d'avoir une assurance individuelle accident ainsi que responsabilité civile. Seule l'assurance des parents couvre les enfants lors des sorties scolaires qui sortent du temps scolaire. Sans cette assurance, l'enfant ne pourra pas participer aux sorties scolaires. Il est rappelé que les élèves ne sont pas autorisés à utiliser un téléphone portable dans l'enceinte de l'école.

Les 2 règlements intérieurs sont adoptés à l'unanimité.

4. Projet d'école 2018-2022

Les enseignantes présentent les 3 axes du projet d'école :

AXE 1 : Continuité des apprentissages : créer des outils communs et des activités communes sur le RPI permettant d'assurer la continuité des parcours

AXE 2 : Le langage au cœur des apprentissages : améliorer et développer le langage oral et écrit pour mieux apprendre.

AXE 3 : Construire la posture d'élève : développer la posture de l'élève en les aidant à gérer leurs émotions, les conflits ... mais aussi en les rendant autonomes vis à vis de leur apprentissage de mémorisation

Projet d'école voté à l'unanimité

5. PEDT :

Les deux mairies se sont engagées depuis plusieurs années pour améliorer les temps périscolaires. Le premier PEDT a été fait en 2015. Cet été, le nouveau PEDT a été monté pour les années 2018 à 2021.

Le but est de consolider les liens sociaux entre les 2 communes, de développer l'éducation citoyenne et environnementale des élèves et d'intégrer le conseil des élèves.

La mairie de Corronsac évoque le fait que seulement 15 % des écoles en France sont à 4 jours et demi. Sur le RPI, le rythme sur 4 jours et demi a été choisi car la majorité des écoles du SICOVAL est sur ce rythme.

Deux animateurs assurent le PEDT sur l'école de Montbrun-Lauragais sur les thèmes du vivre ensemble, du développement du langage et de la nature.

Le retour auprès des parents sur ces activités pourrait se faire avec un compte rendu élaboré par les mairies mais aussi par les objets que les enfants seront amenés à construire dans le cadre de ce PEDT.

6. Qualité de l'air dans les écoles

Ce thème avait été abordé lors d'un précédent conseil d'école. Au début de l'année 2018, une évaluation a été faite dans les écoles. Suite à cela, un plan d'actions a été élaboré pour améliorer la qualité de l'air dans les écoles. Ces actions portent sur l'achat du matériel et des produits ménagers par la mairie, sur l'achat des fournitures scolaires par les parents, sur la nécessité de maintenir une température entre 19° et 21° dans les pièces, sur l'entretien des bouches d'aération, sur la communication avec des affiches présentes dans les écoles.

Des personnes au sein de l'équipe municipale ont été formées sur les risques liés à l'usage des produits ménagers et sur le maintien de l'hygiène.

Le site du « cartable sain » (cartable-sain-durable.fr) donne des indications sur l'achat de fournitures scolaires respectueuses de l'environnement. Une information sur l'existence de ce site pourra être donnée au moment de la distribution des fournitures scolaires.

7. ATSEM Montbrun-Lauragais

Arian est présent tous les matins dans la classe de Mme Roquefort sauf le mercredi. Cette présence est très appréciée pour l'enseignante mais aussi pour les élèves de GS qui peuvent faire de réelles activités de GS avec de l'art plastique, de la manipulation ...

L'équipe enseignante remercie vivement la mairie de Montbrun-Lauragais et les parents pour la mise en place de cet emploi.

8. Point sur les coopératives scolaires

A Montbrun-Lauragais, le budget actuel s'élève à 6 100 euros dont 3 000 euros de subvention de la mairie et 1 300 euros des parents. A ce budget sera enlevé 1 500 € pour le projet percussions en cours et 2 000 € pour un projet danse africaine. Un projet de fin d'année est en cours de réflexion.

A Corronsac, le budget actuel s'élève 5 196 € dont 3 000 € de subvention de la mairie et 1 475 € des parents.

Les équipes enseignantes remercient vivement les mairies pour les subventions ainsi que les parents pour leur participation.

9. Dates importantes

Prochains conseils d'école : 12 février 2019 à Montbrun-Lauragais et 3 juin 2019 à Corronsac

Fête des écoles : 28 juin 2019 à la salle des fêtes de Montbrun-Lauragais.

10. Questions des parents :

- Discipline et sanction à la cantine de Corronsac :

La mairie de Corronsac explique le fonctionnement de la cantine pendant le temps du repas.

Deux personnes sont présentes à la cantine pour gérer la prise du repas de 45 enfants. Un règlement intérieur est affiché dans la cantine. Un système d'affichage permet de repérer les élèves qui ne respectent pas les règles. Au bout de 3 avertissements, un mot est agrafé dans les cahiers de liaison des élèves afin que les parents soient informés.

Les parents proposent d'avoir un système de valorisation des bons comportements comme par exemple, choisir les camarades avec qui manger. La mairie de Corronsac explique aussi que les élèves ayant un comportement respectueux aident le personnel dans le rangement des tables, par exemple en récupérant les déchets dans une poubelle. C'est aussi un moyen de valorisation pour les élèves qui respectent les règles.

- Comptage des enfants de la garderie :

La garderie commence à 16h20 et est gratuite jusqu'à 17h00. A partir de 17h00, un pointage est fait avec les enfants présents sur une liste avec un code barre pour chaque enfant. Ce pointage est en lien avec la facturation.

Le matin se fait au fur et à mesure de l'arrivée des enfants jusqu'à 8h40/8h45.

Les parents expliquent que ce système ne permet pas de connaître le nombre exact d'enfants présents dans l'école sur ce temps de garderie car quand les enfants partent, aucun pointage n'est effectué. Pourtant il est primordial de connaître le nombre exact d'enfants présents en cas d'évacuation.

Les mairies vont réfléchir à une solution pour résoudre ce problème et en parleront lors du prochain conseil d'école.

- Installation informatique à l'école de Corronsac :

L'équipe enseignante souhaite avoir une rencontre avec la mairie afin d'optimiser l'utilisation du matériel informatique de qualité présent dans l'école. La mairie informe qu'un stagiaire en BAC pro viendra faire un stage de 2 mois en janvier et février 2019. A cette occasion, un état des lieux des installations sera fait ainsi qu'un recueil des besoins aussi bien au niveau de la mairie qu'au sein de l'école. L'équipe enseignante sera associée à cette étude.

Secrétaire :

Mme Auriol



Présidente :

Mme Lamarque

